



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural
Affaire suivie par : Guillaume FENAT
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 01 60 56 73 00
Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 28 mars 2022

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Madame,

Par courrier, réceptionné le 15 février 2022, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur les demandes de permis de construire n° 077 478 22 00001, et 077 478 22 0001 déposés par l'EARL Jean-François DELAITRE représentée par M. Jean-François DELAITRE pour :

- le PC 00001 : construction d'un hangar agricole pour le stockage de matériels agricoles et de récoltes céréalières sur la commune d'Ussy sur Marne ;
- le PC 00002 : démolition d'un hangar et reconstruction sur la même emprise d'un nouveau hangar agricole pour le stockage de matériels et de fournitures agricoles (bâtiment A) et la construction d'un hangar agricole pour le stockage de matériels agricoles (bâtiment B).

La commune d'Ussy sur Marne est soumise à l'application du règlement national d'urbanisme.

La commission s'est réunie, le jeudi 24 mars 2022 pour examiner ce projet, qui a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF.

La commission a rendu un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers à ces demandes de permis de construire.

Le demandeur, M. DELAITRE Jean-François EARL est bien une exploitation agricole active et ces projets sont considérés comme nécessaires à l'activité agricole.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Mme Agnès ECARLAT
Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie
Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de la Planification
service instructeur
17 boulevard de la Marne
77120 Coulommiers

Le directeur départemental des territ
de Seine-et-Marne



Vincent JECHOUX